



Avis relatif à la demande de permis unique pour le renouvellement et l'extension d'une unité de production et de stockage d'huiles lubrifiantes pour l'aviation chez STPC à TOURNAI

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de permis unique portant sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une unité de production et de stockage d'huiles lubrifiantes pour l'aviation chez STPC à TOURNAI.

La demande de permis unique émane de STPC s.a..

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études INCITEC, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 20 mars 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 12 mai 2009 :

1. Sur le projet

Considérant que le projet est inscrit en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur ;

Considérant que le projet consiste à construire une nouvelle unité de production d'esters permettant d'augmenter la capacité de production annuelle de 6000 tonnes, à agrandir le hall de stockage des produits finis, à construire huit nouvelles cuves de stockage, à construire des nouveaux bureaux (le permis d'urbanisme a déjà été octroyé) et à réactualiser le permis d'exploiter en cours ;

Considérant que les nouvelles installations s'implantent en continuité des installations existantes ;

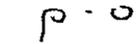
Considérant que les nouvelles installations n'induiront pas d'impact environnemental supplémentaire pour autant que toutes les mesures soient prises pour éviter toute pollution du sol, de l'eau ou de l'air ;

La CRAT remet un avis favorable sur l'opportunité du projet.

2. Sur la qualité de l'étude d'incidences

La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.


Benoît BRASSINE
Secrétaire


Pierre GOT,
Président.